



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 17 décembre 2014
(OR. en)**

**16941/14
ADD 1**

ENV 998

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	12 décembre 2014
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D036234/02 ANNEXE 1
Objet:	ANNEXE à la directive de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Les délégations trouveront ci-joint le document D036234/02 ANNEXE 1.

p.j.: D036234/02 ANNEXE 1

Bruxelles, le XXX
D036234/02
[...] (2014) XXX draft

ANNEX 1

ANNEXE

à la

directive de la Commission

**modifiant l'annexe II de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil
relative aux déchets et abrogeant certaines directives**

ANNEXE

à la

directive de la Commission

modifiant l'annexe II de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux déchets et abrogeant certaines directives

À l'annexe II de la directive 2008/98/CE, le texte suivant est ajouté en note de bas de page (*):

«La valeur donnée par la formule relative à l'efficacité énergétique sera multipliée par un facteur de correction climatique (FCC), comme suit:

1. FCC pour les installations en exploitation et autorisées, conformément à la législation de l'Union en vigueur, avant le 1^{er} septembre 2015.

$$FCC = 1 \text{ si } DJC \geq 3350$$

$$FCC = 1,25 \text{ si } DJC \leq 2150$$

$$FCC = - (0,25/1200) \times DJC + 1,698 \text{ si } 2150 < DJC < 3350$$

2. FCC pour les installations autorisées après le 31 août 2015 et pour les installations visées au point 1 après le 31 décembre 2029:

$$FCC = 1 \text{ si } DJC \geq 3350$$

$$FCC = 1,12 \text{ si } DJC \leq 2150$$

$$FCC = - (0,12/1200) \times DJC + 1,335 \text{ si } 2150 < DJC < 3350$$

(La valeur résultante du FCC sera arrondie à la troisième décimale).

La valeur de DJC (degrés-jours de chauffage) à prendre en considération est la moyenne des valeurs annuelles de DJC pour le lieu où est implantée l'installation d'incinération, calculée sur une période de 20 années consécutives avant l'année pour laquelle le FCC est calculé. Pour le calcul de la valeur de DJC, il y a lieu d'appliquer la méthode suivante, établie par Eurostat: $DJC = (18^\circ C - T_m) \times j$ si T_m est inférieur ou égal à $15^\circ C$ (seuil de chauffage) et est égal à zéro si T_m est supérieur à $15^\circ C$, T_m étant la température extérieure moyenne $(T_{min} + T_{max} / 2)$ sur une période de j jours. Les calculs sont effectués sur une base journalière ($j = 1$) et additionnés pour obtenir une année.